

ASSEMBLEE GENERALE DU 11 FEVRIER 2017

RAPPORT MORAL 2016

Mireille OGIER Présidente

Mesdames, Messieurs, chers amis, bonjour à tous

2016 a été la 1^{ère} année de mon mandat, une année complète pendant laquelle j'ai pu réellement mesurer la teneur de ma mission et l'ampleur de la tâche à accomplir.

Car si l'on sait qu'Horizon Parrainage est l'unique association qui développe le parrainage de proximité sur la Métropole de Lyon et le Rhône, c'est bien évidemment vers notre association qu'affluent les nombreuses demandes des familles.

Plusieurs phases de structuration se sont succédées depuis 2015 avec, en ligne de fond, une volonté de faire reposer chaque activité de l'association sur des forces plurielles, plus que sur des individualités.

La construction des 4 pôles que vous connaissez, a favorisé l'instauration de groupes de volontaires compétents dans chaque domaine d'activité, co animés par des bénévoles particulièrement impliqués.

En 2016, nos constats ont fait apparaître un certain nombre de déficits de coordination, de circulation d'informations, de clivage entre les commissions, d'absence de lisibilité sur le « qui fait quoi » et une insuffisance de concertation sur la situation des familles.

D'où la nécessité de se poser, partager nos observations et réfléchir, le but étant d'améliorer la mise en œuvre, l'accompagnement et la sécurisation des parrainages, tout en préservant l'engagement des bénévoles dans le respect de leurs motivations, compétences et disponibilité.

Bénévoles et salariées ont entrepris un travail de réflexion en sous commissions pour rendre cohérent le projet d'ensemble. Aujourd'hui, nous pouvons déjà mesurer les effets de notre nouvelle organisation principalement par :

- Une étude plus approfondie de la situation des familles en amont du CAP qui permet de hiérarchiser les priorités et affiner l'adéquation entre besoins des enfants et attentes des parrains.
Le CAP (Ex Comité d'admission des parrains) devient de ce fait : « Comité d'Admission des Parrainages ». Il est l'instance pilote et décisionnaire de toute l'activité principale de l'association.
- La participation des référents au CAP, qui crée une synergie entre tous les bénévoles de compétence médico-socio-éducative, décroïsonne les commissions et permet aux référents de s'approprier les suivis en ayant une meilleure connaissance des situations dès le démarrage de leur action.
- La révision de tous nos documents internes dont la convention de parrainage, qui devient définitive au terme de 6 mois, si tout se passe bien (suppression donc de la convention provisoire).
- Une plus grande lisibilité des articulations entre bénévoles et salariées en fonction des attributions de chacune.

Cette phase de structuration est à présent terminée. Décloisonnée et articulée, l'architecture intérieure permet de mieux identifier le rôle de chaque bénévole en coordination avec les salariées. L'accueil des nouveaux bénévoles en sera facilité, même s'il reste encore quelques aménagements à penser de ce côté.

Sur le plan du développement de notre activité, 3 domaines d'évolution significative ont été actés en 2016 :

- Tout d'abord l'ouverture d'une antenne à Villefranche qui a été officialisée par le CA de juin 2016. 6 bénévoles composent déjà une équipe qui dynamise le secteur avec une énergie impressionnante, en lien avec le siège de l'association. Merci à Sophie Berne qui en a pris la responsabilité et qui pourra nous en parler toute à l'heure.
- La commission communication qui était essentiellement portée par une salariée (Marion Sessiecq), a récemment accueilli Karine Michaud, attachée de presse et volontaire pour en prendre la responsabilité. Ainsi étoffée, cette commission propulse l'association dans sa démarche de visibilité sur le territoire.
- Et enfin le café rencontre trimestriel a inauguré cette année une nouvelle formule d'accueil des familles et des parrains/marraines qui deviennent force de proposition des thèmes choisis et acteurs des groupes d'échanges constitués. Isabelle Prin-Vivien, qui en est la maitresse d'œuvre, a bousculé les habitudes et insufflé une dynamique participative riche, qui allie réflexion et convivialité.

Si ces évolutions internes et externes reflètent l'état d'esprit volontaire et participatif de tous ses artisans, il est nécessaire de mettre en lumière 6 constats :

1 - L'activité de l'association (entre 110 et 155 parrainages) repose essentiellement sur du bénévolat de compétences socio-médico-éducative, composé de 17 volontaires du plus engagé au plus « satellite ».

2 - L'arrivée de nouveaux bénévoles ne fait que compenser la mise en retrait d'autres et la grande majorité exerce une activité professionnelle en parallèle.

3 – Notre campagne de communication produit les effets espérés en favorisant la candidature de parrains potentiels pour lesquels nous devons programmer des entretiens.

Par ailleurs le nombre de dossiers familles ne diminue pas.

5 – Les CAP mensuels saturent sous l'examen des candidatures et décisions à prendre.

6 – Les situations de plus en plus complexes de parrainages accaparent les référents concernés. Sachant que les arrêts de parrainages sont également à accompagner.

Dans ce contexte, l'association fonctionne à flux tendu et se maintient au point d'équilibre dont je parlais déjà l'an dernier entre le temps de bénévolat disponible et la « gestion » globale des parrainages.

A l'appui de ces éléments, je confirme que nous avons atteint une limite que nous ne pourrions pas dépasser.

Il revient donc à l'association de se déterminer sur l'alternative suivante :

- 1. Maintenir l'association dans sa configuration actuelle qui repose essentiellement sur du bénévolat, ce choix impliquant un faible développement de son activité, voire une stagnation au point d'équilibre déjà atteint.
- 2. Se doter d'un poste de salarié socio-éducatif à temps partiel, qui aurait pour mission de coordonner l'ensemble de l'activité des parrainages, en lien avec les bénévoles de compétence. Une solution à explorer serait la mise à disposition d'un personnel qualifié.

Cette 2^{ème} voie, si elle s'avère possible après une étude de faisabilité, devra s'envisager avec précaution.

Car ce serait faire le choix, à l'instar de certaines associations de parrainage en France, de conduire Horizon Parrainage vers une professionnalisation sociale.

D'un côté nous augmenterions notre capacité à générer des parrainages, de l'autre nous prendrions le risque de sacrifier une part de notre identité reliée exclusivement à la solidarité de la société civile.

Si Horizon Parrainage œuvre depuis 2005 dans le champ de la solidarité intergénérationnelle, il n'est plus à démontrer que sa force réside en ce que ses actions sont entièrement bénévoles sur le terrain du parrainage.

Notre association est de ce fait un bel exemple d'engagement de la société civile dont elle peut être fière, mais qui atteint ses limites.

PERSPECTIVES 2017

- Elaboration d'un projet associatif sur 3 ans

A partir de l'historique de l'association, de son éthique et de ses valeurs, de nos constats extraits des 2 années précédentes, quels axes d'évolution pour 2017/2020 ?

- Révision du règlement intérieur

Qui doit être mis en adéquation avec les nouveaux statuts et le projet associatif.

- Recherche de fonds publics et privés

- Etude du décret d'octobre 2016

Un paramètre d'importance apparaît à travers l'article 13 de la loi du 14 mars 2016 relative à la Protection de l'enfant, loi aujourd'hui cadrée par un décret du 10 octobre.

Les parlementaires ont souhaité déléguer à la société civile la possibilité qu'un enfant pris en charge par l'ASE, puisse être accueilli par un tiers, à titre bénévole. Le but étant d'élargir les possibilités d'offrir un accueil durable à un enfant, de façon permanente ou pas et de manière adaptée à ses besoins.

On pourrait y voir la nécessité pour l'Etat de déléguer à la société civile ce qu'il ne peut plus financer. Mais perçu du côté du verre à moitié plein, cette volonté pourrait avoir des effets à long terme sur notre société, à partir du vecteur de solidarité qu'elle introduit et encourage.

Une lecture approfondie et concertée sera nécessaire pour mieux évaluer le rôle que pourraient y jouer les associations de parrainages de proximité, sans perdre leurs valeurs fondatrices.

- **Projet d'accompagnement spécifique des pré et adolescents dans le cadre d'un parrainage de proximité approprié.**

En lien avec un partenariat spécialisé et choisi.

- **Etude des besoins en formation pour les bénévoles.**

L'objectif est de faire corps autour de problématiques communes et d'éviter l'épuisement de nos ressources humaines bénévoles.

Il me reste à remercier chaleureusement chaque bénévole et salariée qui participe à la vie de l'association, avec ses compétences bien sûr, mais pas que...

Car un autre essentiel est le savoir être, celui qui donne envie de continuer à réfléchir ensemble.

Pour cela, je tiens à dire tout le plaisir que je prends à donner du temps à Horizon Parrainage et à le partager avec vous.

Merci.

Mireille OGIER Présidente AG du 11 février 2017